



\*\*\*\*\*

Novembre 2020

Volume 32

Numéro 11

\*\*\*\*\*

**CALENDRIER VACCINATION ANTIGRIPPALE 2020-2021**  
**Novembre 2020**

Veillez prendre note que durant la pandémie de Covid-19, les activités de vaccination seront regroupées par secteur. Donc, pour le secteur de **Péribonka**, St-Augustin, Ste-Jeanne-D'Arc et St-Ludger-De-Milot, la vaccination s'effectuera à l'édifice municipal de Ste-Jeanne-D'arc, au 378, rue François-Bilodeau.

Les journées de vaccination seront les :

10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre
Ste-Jeanne-d'Arc	Ste-Jeanne-d'Arc	Ste-Jeanne-d'Arc	Ste-Jeanne-d'Arc
9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00

\*\*\* Prendre note que :

- Les pratiques habituelles de vaccination seront adaptées pour répondre aux nouvelles normes relatives à la COVID-19
- Aucun sans rendez-vous ne sera accepté. Aucun rendez-vous ne sera pris sur place.
- Ne pas vous présenter si vous avez des symptômes compatibles avec la COVID-19.
- Bien vouloir vous présenter maximum 5 minutes avant votre rendez-vous.

**POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS À PARTIR DU 19 OCTOBRE**

SUR INTERNET AU : <https://clicsante.ca/>

OU EN TÉLÉPHONANT AU: **1-833-704-0444**

**Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 2 novembre 2020 à 19h30 à huis-clos, au Bistr'eau, 360, Édouard-Niquet.**

**1. Correspondance :**

- 1 Acceptation de la soumission de L. Demers et Fils pour le changement d'un panneau électrique non conforme.
- 2 Adoption du règlement 2020-10 visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la municipalité.
- 3 Résolution de demande de subvention dans le programme d'aide aux immobilisations du MCC.
- 4 Résolution de confirmation de contribution financière de la municipalité de Péribonka liée aux dépenses du programme d'aide aux immobilisations.
- 5 Résolution d'engagement municipal à l'égard du budget de fonctionnement.

**Dernières séances du 19 octobre 2020 :**

- 1 Adoption du règlement 2020-09 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité.
- 2 Acceptation de la soumission de L. Demers et Fils pour le changement d'un panneau électrique non conforme. Reporté
- 3 Demande de versement de la subvention à l'Auberge Île du repos pour la partie salle de spectacle pour l'année 2020. 2584,95\$
- 4 Demande de résolution concernant le renouvellement du bail visant l'exploitation d'un barrage sur la rivière Shipshaw par Produits forestiers Résolu (PFR).
- 5 Résolution d'une demande au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 : proposition d'un diagnostic territorial.
- 6 Avis de motion et projet de règlement 2020-10 visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la municipalité.
- 7 Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis.
- 8 Demande d'installation d'un nouveau lampadaire du rue pour l'entrée du développement du chemin du Réservoir. accepté
- 9 Demande de dérogation mineure du 209, rue Édouard-Niquet. accepté
- 10 Résolution d'acquisition par le schéma de couverture incendie d'une embarcation de 21 pieds pour la sécurité nautique sur le Lac-St-Jean.
- 11 Résolution d'appui à des promoteurs pour développer les terrains des lots 39-42 de la MRC de Maria-Chapdelaine. appuyé
- 12 Résolution pour s'objecter à l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
- 13 Acceptation de l'offre de service de Les Maîtres d'œuvre pour l'intégration d'une enseigne signature à l'effigie de Michel Goulet. accepté
- 14 Résolution pour autoriser la municipalité de Péribonka de porter caution en faveur du musée Louis-Hémon pour un prêt dans le dossier du déménagement du Musée dans l'église. autorisé
- 15 Résolution pour une demande d'aide financière volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité.
- 16 Résolution de demande de subvention dans le programme d'aide aux immobilisations du MCC.
- 17 Résolution de confirmation de contribution financière de la municipalité de Péribonka liée aux dépenses du programme d'aide aux immobilisations.
- 18 Résolution d'engagement municipal à l'égard du budget de fonctionnement.

## Les séances du conseil en temps de COVID-19

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes. En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil toute municipalité est autorisé à **siéger à huis clos** et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence.

Donc, afin de minimiser les risques de propagation du Covid-19 dans notre municipalité, le conseil municipal de Péribonka siègera à huis clos, donc le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances. Les rencontres du conseil se tiendront à huis-clos au bist'eau et ce, jusqu'à la levée de l'arrêté ministériel le permettant.

Pour les prochaines rencontres du conseil, la population est invitée à envoyer leurs questions sur l'ordre du jour, par courriel, au directeur général à l'adresse suivante : [sharvey@peribonka.ca](mailto:sharvey@peribonka.ca) ou par téléphone au 418-374-2967 #102.

Merci  
Municipalité de Péribonka

\*\*\*\*\*

## DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE



La municipalité de Péribonka possède 2 défibrillateurs automatiques servant à réanimer une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cet appareil analyse automatiquement l'activité du cœur, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

Les défibrillateurs sont rangés à la caserne de pompier et à la bibliothèque municipale.

Si vous avez besoin de l'appareil, vous devez appeler obligatoirement à la municipalité de Péribonka au **(418) 374-2967 #101** pour vous procurer le défibrillateur.

Cet appareil est très simple d'utilisation, il donne des commandes vocales et vous indique automatiquement et clairement ce que vous devez faire.

Cet appareil peut sauver une vie, ne l'oublions pas !!!



**PÉRIBONKA**

## **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

### **Offre d'emploi**

## **COORDONNATEUR(TRICE) DU TOURISME ET DES LOISIRS**

Remplacement de congé de maternité d'une durée d'un (1) an

### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous l'autorité du directeur général de la municipalité de Péribonka, l'employé(e) assure les opérations et le développement des attraits touristiques, soit le Bistr'eau Pub Péribonka, le camping, la marina et la navette nautique. Il ou elle travaille en collaboration avec le conseil d'administration de la Corporation de soutien économique de Péribonka (COSEP) ainsi que l'adjointe-administrative de la municipalité. Finalement, il ou elle planifie et coordonne l'offre de loisirs pour les citoyens de Péribonka.

### **RESPONSABILITÉS**

- Agir à titre de directrice générale pour les activités du conseil d'administration de la COSEP (rencontres, ordres du jour, procès-verbaux, etc.)
- Planifier, organiser, diriger et contrôler les attraits touristiques et les activités de loisirs
- Effectuer la gestion des ressources humaines (employés saisonniers)
- Assurer les suivis budgétaires, l'analyse des résultats et produire des statistiques d'achalandage
- Veiller à la promotion des attraits touristiques et des activités et événements de loisirs
- Participer aux réunions de plusieurs comités
- Assurer une bonne gestion du service à la clientèle
- Effectuer toutes autres tâches connexes reliées à la gestion d'attraits touristiques et de loisirs

### **QUALITÉS REQUISES**

- Démontrer des habiletés pour un poste de direction
- Être reconnu pour son esprit d'analyse et de prise de décision, son leadership, son dynamisme, sa rigueur, son autonomie et son sens de l'initiative
- Aptitudes pour la gestion des ressources humaines
- Posséder d'excellentes compétences en service à la clientèle
- Bonne maîtrise de la planification et capacité à travailler sur plusieurs dossiers simultanément
- Excellentes habiletés en communication écrite et orale en français (anglais un atout)
- Bonne connaissance du secteur et des tendances en tourisme et en loisirs (un atout)

### **EXIGENCES DU POSTE**

- Détenir un diplôme universitaire en gestion du tourisme, loisirs, administration des affaires, marketing ou toute autre expérience équivalente
- Expérience pertinente en service à la clientèle, promotion et/ou vente
- Maîtriser plusieurs outils informatiques (Suite Office, MailChimp, Canva, SurveyMonkey, Facebook, etc.)
- Détenir un permis de conduire valide et avoir accès à une voiture

### **CONDITIONS**

- Salaire concurrentiel établi selon l'expérience
- Horaire de trente-cinq (35) à quarante (40) heures par semaine, variable selon les besoins et les activités
- Date de l'emploi : du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 31 décembre 2021
- Lieu de travail : édifice municipal de Péribonka

**DATE LIMITE POUR POSTULER : VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 À 16H00**

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation par courriel ou par la poste à l'attention de :

Mme Patricia Caouette

296, rue Édouard-Niquet, Péribonka (QC) G0W 2G0

Courriel : cosep@peribonka.ca | Téléphone : (418) 374-2967 poste 103